

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 9  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 avril 2025

-----  
**N°20250402.D10**

**Objet : BUDGET PRIMITIF – RESIDENCE AUTONOMIE MIGRON – EXERCICE 2025 : ADOPTION.**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Sophie DUPRAT, Vice-Présidente.

PRÉSENTS (5) :

- Mme Sophie DUPRAT, Vice-Présidente,
- Mme Janine DARROUZES, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée
- M. Nicolas BARRETEAU, membre du Conseil Municipal, délégué,

ABSENTS EXCUSÉS : (4)

- Mme Christine BOST, Présidente,
- Mme Denise LEYDET, représentante des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Christine VILLENEUVE, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et L23-12-1 et suivants  
Vu la délibération n°20250204.D05 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024  
Vu la délibération n°20250402.D09 relative à l'affectation définitive des résultats comptables du Budget de la Résidence Autonomie MIGRON

## EXPOSE

Le projet de budget primitif de la Résidence Autonomie de Migron pour l'exercice 2025, soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à la somme budgétaire de 564 011.29 euros.

Soit, pour la section d'investissement : 34 544.21 euros  
Et pour la section de fonctionnement : 529 467.08 euros

Il comporte, suite à la délibération n°20250402.D09, l'affectation du résultat 2024.

### Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**- Se prononce, chapitre par chapitre, sur le budget primitif de la RA Migron pour l'exercice 2025,**

#### En section d'exploitation :

→ En dépenses :

011 Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante **158 770.00€** pour : 4 contre :1 abstention : 0  
012 Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel **149 000.00€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0  
016 Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure **221 697.08€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0

→ En recettes :

018 Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation **452 300.00€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0  
019 Groupe 3 – Produits financiers et non encaissables **1 000.00€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0

#### En section d'investissement :

→ En dépenses :

16 Emprunts et dettes assimilées **6 000.00€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0  
21 Immobilisations corporelles **28 544.21€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0

→ En recettes :

16 Emprunts et dettes assimilées **3 000.00€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0  
28 Amortissements des immobilisations **562.00€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0  
49 Dépréciation des comptes de tiers **123.70€** pour : 4 contre : 1 abstention : 0

**- Adopte le Budget de la Résidence Autonomie MIGRON pour l'année 2025 selon les équilibres exposés et conformément aux résultats des votes réalisés en séance.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
La Présidente du C.C.A.S.,

  
Christine BOST

